



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en otage de l'université Paris-Dauphine par l'extrême-gauche

Question écrite n° 10227

Texte de la question

M. Charles Alloncle attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'organisation, par l'université Paris-Dauphine, d'un colloque dont le caractère ouvertement militant enfreint le principe de neutralité du service public de l'enseignement supérieur. Du 26 au 28 juin 2025, cette université publique de renom a accueilli au sein du siège historique de l'OTAN un colloque intitulé « Matérialisme historique, critique sociale et émancipation ». Derrière ce titre universitaire, l'évènement a offert une tribune quasi-exclusive à des personnalités issues de la gauche radicale, voire de l'ultra-gauche, sans pluralisme ni contradiction. Au cœur de l'amphithéâtre Edgar Faure, ancien lieu de réunion de l'Assemblée plénière de l'Alliance atlantique, se sont exprimés notamment Jean-Luc Mélenchon et Clémence Guetté (La France Insoumise), Olivier Besancenot et Benjamin Scali (Nouveau parti anticapitaliste), respectivement ancien et actuel porte-parole de ce parti, ainsi qu'Elsa Caudron, ancienne candidate du NPA aux élections législatives de 2024. Étaient également annoncés, avant d'être déprogrammés en dernière minute, des intervenants tels qu'Houria Bouteldja, ancienne porte-parole du mouvement des Indigènes de la République connu pour ses prises de position racialistes ; des membres de l'association « Les Soulèvements de la Terre », un temps dissoute en Conseil des ministres ; le groupuscule « Action antifasciste Paris-Banlieue » ou encore Rami Shaath, précédemment visé par une enquête pour apologie du terrorisme. Sous couvert de colloque, il s'agissait en réalité d'un rassemblement idéologique sur fonds publics, assimilable à une université d'été. Celui-ci enfreint l'article L141-6 du code de l'éducation qui transpose aux établissements d'enseignement supérieur le principe constitutionnel de neutralité du service public. Cette situation est d'autant plus choquante que M. le député avait initialement reçu un avis défavorable de l'université lors de sa venue en janvier dernier en vue d'une simple conférence à l'invitation d'une association étudiante. En outre, il s'inquiète que des table-rondes, aux intitulés évocateurs, tels que « Capitalisme racial et rapport de classe », « Écologie et race », « La barbarie des phosphates : une histoire raciale de la terre », « Penser depuis les marges le colonialisme et la race » ou « Déposséder la Palestine : terre, économie et résistance », aient pu donner lieu à la diffusion de discours communautaristes, voire racistes et antisémites dans l'une des universités en violation flagrante des principes républicains. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le montant de la dotation accordée à l'université Paris-Dauphine, en particulier celle accordée au laboratoire de recherche IRISSO à l'origine de ce colloque. Il lui demande en outre de lui indiquer de quelle manière elle compte réagir à ces infractions, en particulier si elle compte entamer des poursuites ou procéder à des pénalités financières.

Données clés

Auteur : [M. Charles Alloncle](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10227

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2025](#), page 8463